

CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNiques

Le CQP est un diplôme de niveau 3. Le CQP est la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS Activités Gymniques.

Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire.

[Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition].

Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 options :

- Acrobatique (AAGA)
- Expression (AAGE)
- Eveil Petite Enfance (AAGEPE)

Le taux de réussite était de 93 % en 2021-2022 et de 87% en 2020-2021.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 95% six mois après l'obtention de la certification et de 85% deux ans.

OBJECTIFS

- Participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial
- Concevoir et mettre en œuvre un cycle d'animation dans les activités gymniques de l'option
- Encadrer en sécurité les activités gymniques de l'option
- Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants

CONTENUS

- Connaissance des publics et de l'environnement
- Techniques d'animation et de communication
- Présentation des univers Access Gym
- Fondamentaux des activités gymniques et méthodologies d'apprentissage
- Mises en situations pédagogiques
- Préparation gymnique et préparation physique
- Règlementation, éthique et sécurité de la pratique et des pratiquants

MÉTHODES ET MOYENS

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
 - » Formation ouverte à distance (FOAD)
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthodes d'évaluations :
 - » Mise en situation pédagogique
 - » Entretiens
 - » Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM
-

PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contacter l'INF/FFGym.

PARTICIPANTS

13 stagiaires minimum par session ouverte

L'INF/FFGym se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans (au jour du positionnement)
Être titulaire du diplôme PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)
Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de l'option acrobatique ou expression
Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour l'option Eveil pour la Petite Enfance

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par l'INF/FFGym.

» Lieu : Sur différents sites en France

» Dates : d'octobre 2023 à juin 2024

» Durée :

- Option Acrobatique : 126 heures de formation en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.
- Option Expression : 111 heures en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.
- Option Eveil pour la Petite Enfance : 90 heures en organisme de formation et 40 heures d'alternance en structure professionnelle.

» Frais de dossier : 110€

» Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement et épreuves de certification initiales) :

- » Option Acrobatique : 2 142 €
- » Option Expression : 1 887 €
- » Option Eveil pour la petite enfance : 1 620 €
- » Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Le positionnement réalisé à distance est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation. Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal et/ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation.

Ce positionnement comporte deux étapes :

- La réunion plénière (une demi-journée)
- L'entretien individuel (30 minutes), le jour de la réunion plénière ou dans les jours qui suivent, en accord entre l'INF/FFGym et le stagiaire.

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- Financement personnel

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO

INSCRIPTION : Connectez-vous à votre espace licencié FFGYM et [Cliquez ici](#)

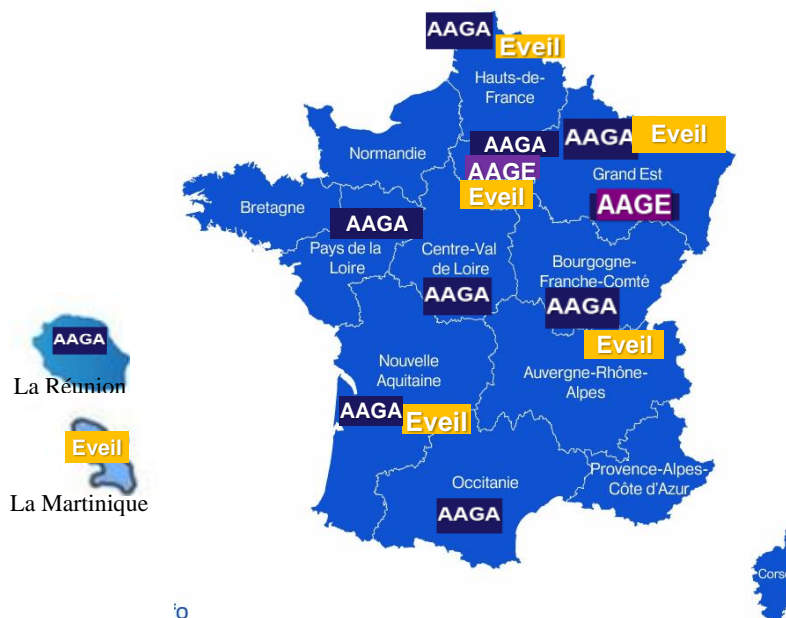
Pour les non licenciés, contactez l'INF/FFGym.

Documents obligatoires à charger sur FORMAGYM (Mon compte/Gestion du compte/Mes documents) après s'être connecté sur FFGYM avec les identifiants licencié (voir page 7).

Responsable technique de la formation :

Thierry Gauvin

Contact : meriem.fellah@ffgym.fr



Nouvelle-Aquitaine

Positionnement et Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :
le 02 septembre 2023 à BORDEAUX
et le 10 septembre 2023 à POITIERS

Option Acrobatique

FOAD		du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024
Module 1	BOULAZAC (24)	du 20 au 23 octobre 2023
Module 2	LA TESTE DE BUCH (33)	du 21 au 24 novembre 2023
Module 3	BOULAZAC (24)	du 17 au 20 février 2024
Module 4	LA TESTE DE BUCH (33)	du 22 au 25 avril 2024 EC* : 25 et 26 avril 2024

Option Eveil Petite Enfance

FOAD		du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024
Module 1	POITIERS (86))	du 11 au 15 octobre 2023
Module 2	TERVES (79)	du 07 au 10 décembre 2023
Module 3	TERVES (79)	du 04 au 07 avril 2024 EC* : juin 2024

La Réunion

Positionnement le 25 septembre 2023 à SAINT-DENIS

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :
le 23 octobre 2023 à Saint-Denis

Option Acrobatique

FOAD		du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024
Module 1	SAINT-DENIS (97)	du 24 au 27 octobre 2023
Module 2	SAINT-DENIS (97)	du 16 au 19 janvier 2024
Module 3	SAINT-DENIS (97)	du 11 au 15 mars 2024
Module 4	SAINT-DENIS (97)	du 06 au 10 mai 2024 EC* : 10 mai 2024

EC* : épreuves certificatives

Ile-de-France

Positionnement
(Acrobatique et Eveil Petite Enfance) :
le 03 septembre 2023 en visioconférence

Option Acrobatique

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 22 octobre 2023 à CHELLES

FOAD		du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024
Module 1	CHELLES (77)	du 22 au 25 octobre 2023
Module 2	CHELLES (77)	du 02 au 05 janvier 2024
Module 3	CHELLES (77)	du 11 au 15 février 2024
Module 4	CHELLES (77)	du 07 au 10 avril 2024 EC* : 11 et 12 avril 2024

Option Eveil Petite Enfance

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 22 octobre 2023

FOAD		du 03 octobre 2023 au 29 février 2024
Module 1	Lieu à définir	du 22 au 26 octobre 2023
Module 2	Lieu à définir	du 27 au 30 décembre 2023
Module 3	Lieu à définir	du 11 au 14 février 2024 EC* : à définir

Option Expression

Positionnement le 24 septembre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :
le 01 novembre 2023 à EVRY

FOAD		du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024
Module 1	EVRY (91)	du 01 au 05 novembre 2023
Module 2	EVRY (91)	du 04 au 07 janvier 2024
Module 3	EVRY (91)	du 23 au 25 février 2024
Module 4 GR	EVRY (91)	du 22 au 25 avril 2024 EC* : 24 et 25 avril 2024

Grand Est

Positionnement

Le 11 septembre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :

le 23 octobre 2023 à REIMS

Option Acrobatique

FOAD du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 REIMS (51) du 23 au 26 octobre 2023

Module 2 FAMECH (57) du 03 au 06 janvier 2024

Module 3 REIMS (51) du 26 février au 01 mars 2024

Module 4 REIMS (51) du 21 au 25 avril 2024
EC* : 26 avril 2024

Option Expression

FOAD du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 PFASTT (68) du 23 au 27 octobre 2023

Module 2 STRASBOURG (67) du 03 au 06 janvier 2024

Module 3 FAMECK (57) du 26 au 29 février 2024

Module 4 THIONVILLE (57) du 22 au 25 avril 2024
GR EC* : 26 avril 2024

Option Eveil Petite Enfance

FOAD du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 LUNEVILLE (54) du 01 au 05 novembre 2023

Module 2 LUNEVILLE (54) du 07 au 10 mars 2024

Module 3 LUNEVILLE (54) du 26 au 30 avril 2024
EC* : 30 avril 2024

EC* : épreuves certificatives

Hauts-de-France

Positionnement

le 02 septembre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :

le 24 octobre 2023 à La Madeleine

Option Eveil Petite Enfance

FOAD du 03 octobre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 La Madeleine (59) du 24 au 28 octobre 2023

Module 2 La Madeleine (59) du 24 au 27 février 2024

Module 3 La Madeleine (59) du 20 au 24 avril 2024
EC* : 25 avril 2024

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 01 SEPTEMBRE 2023

Centre Val de Loire

Positionnement : le 04 novembre 2023 à OLIVET

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 03 janvier 2024 à BLOIS

Option Acrobatique

FOAD du 12 décembre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 BLOIS (41) du 03 au 07 janvier 2024

Module 2 BLOIS (41) du 24 au 27 février 2024

Module 3 ORLEANS (45) du 28 février au 03 mars 2024

Module 4 BOURGES (18) du 22 au 26 avril 2024
EC* : à définir

Occitanie

Positionnement et Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 18 octobre 2023 à SETE

Option Acrobatique

FOAD du 07 novembre 2023 au 30 avril 2024

Module 1 SETE (34) du 04 au 07 décembre 2023

Module 2 MONTAUBAN (82) du 29 janvier 2024 au 01 février 2024

Module 3 MONTAUBAN (82) du 04 au 08 mars 2024

Module 4 BLAGNAC (31) du 22 au 26 avril 2024
EC* : 25 et 26 avril 2024

EC* : épreuves certificatives

Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

Pour l'Acrobatique et Eveil Petite Enfance :
Positionnement le 06 novembre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :
le 08 novembre 2023 en présentiel

Option Acrobatique

FOAD du 12 décembre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 MONTCEAU LES MINES (71) du 04 au 07 janvier 2024

Module 2 BESANCON (25) du 17 au 20 février 2024

Module 3 BESANCON (25) du 21 au 24 février 2024

Module 4 Lieu à définir du 22 au 26 avril 2024
EC* : à définir

Option Eveil Petite Enfance

FOAD du 12 décembre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) du 11 au 15 janvier 2024
à confirmer

Module 2 CUSSET (03) du 06 au 09 mars 2024
à confirmer

Module 3 LYON (69) du 13 au 16 avril 2024
EC* : 17 avril 2024

Pays de la Loire

Positionnement le 17 octobre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) le 11 décembre à LE FENOUIILLER

Option Acrobatique

FOAD du 07 novembre 2023 au 30 avril 2024

Module 1 LE FENOUIILLER (85) du 11 au 14 décembre 2023

Module 2 LE FENOUIILLER (85) du 22 au 25 janvier 2024

Module 3 LE FENOUIILLER (85) du 19 au 22 février 2024

Module 4 LE FENOUIILLER (85) du 02 au 06 avril 2024
EC* : 22 mai 2024

Hauts-de-France

Positionnement et Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 23 octobre 2023 à La Madeleine

Option Acrobatique

FOAD du 12 décembre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 La Madeleine (59) à confirmer du 03 au 06 janvier 2024

Module 2 La Madeleine (59) à confirmer du 04 au 07 mars 2024

Module 3 La Madeleine (59) à confirmer du 29 avril au 03 mai 2024

Module 4 La Madeleine (59) à confirmer du 08 au 11 mai 2024
EC* : à définir

La Martinique

Positionnement le 11 novembre 2023 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) le 12 novembre 2023 à FORT DE FRANCE

Option Eveil Petite Enfance

FOAD du 12 décembre 2023 au 15 mai 2024

Module 1 FORT DE FRANCE (97) du 03 au 07 janvier 2024

Module 2 FORT DE FRANCE (97) du 22 au 25 février 2024

Module 3 FORT DE FRANCE (97) du 03 au 06 avril 2024
EC* : 07 avril 2024

EC* : épreuves certificatives

FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

Pièces complémentaires

2023-2024

<p>Formation débutant en octobre ou novembre 2023</p> <p>Effectuez votre inscription sur FORMAGYM avant le 30 juin 2023</p> <p>puis chargez les documents suivants sur votre Espace FORMAGYM (Mon compte / Gestion du compte / Mes documents) avant le 17 juillet 2023</p>	<p>Formation débutant en décembre 2023 ou janvier 2024</p> <p>Effectuez votre inscription sur FORMAGYM avant le 01 septembre 2023</p> <p>puis chargez les documents suivants sur votre Espace FORMAGYM (Mon compte / Gestion du compte / Mes documents) avant le 01 septembre 2023</p>
---	---

Chaque document doit être intitulé : NOM Prénom du stagiaire – Nom du document
Et chargé dans l'ordre ci-dessous et de la manière suivante :
« Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer »

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport - carte de résident ou de séjour en cours de validité - permis de conduire français sécurisé délivré après le 16 septembre 2013
<input type="checkbox"/>	Certificat médical optionnant impérativement « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques » datant de moins de 6 mois (au premier jour du positionnement)
<input type="checkbox"/>	Diplôme de Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou SST (recyclage annuel à jour) Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.
<input type="checkbox"/>	Pour les options <u>Acrobatiques et Expression</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de l'option (Annexe 1, page 7).
<input type="checkbox"/>	Pour l'option <u>Eveil Petite Enfance</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 8)
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS AG- CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 110,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2023-2024 + NOM du candidat)

Option(s) choisie(s) :

- AAGA : Activités Gymniques Acrobatiques
 AAGE : Activités Gymniques Expression
 AAGEPE : Activités Gymniques d'Eveil Petite Enfance

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- Grand Est
 Hauts-de-France
 Ile-de-France
 Auvergne-Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté
 Martinique
- Occitanie
 Nouvelle-Aquitaine : choix date positionnement :
 02 septembre 2023 à Bordeaux
 10 septembre 2023 à Poitiers
 Centre-Val de Loire
 La Réunion
 Pays de la Loire



Obligatoire pour les options : Acrobatique et Expression

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée **par le Président** de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie.

Je soussigné(e) :, Président(e) de

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

.....

Né(e) le : À

Demeurant

.....

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

.....

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

.....

Nombre total d'heures effectuées :

.....

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

.....

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

.....

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le :

Cachet de l'association et signature du président :
Précédés de l'option manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
dans cette attestation ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).



Obligatoire pour l'option Eveil Petite Enfance
Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :
.....

Né(e) le : À

Demeurant
.....
Ville Code Postal

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :
.....

Nombre total d'heures effectuées :
.....

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :
.....

Nombre total d'heures effectuées :
.....

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure
.....

Adresse de la structure
Ville Code Postal

Fait à : Le.....

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de l'option manuscrite : " *j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation* " .

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).